

« Appel à Manifestation d'Intérêt pour des actions de porte-à-porte et animation en pied d'immeuble » - CUBE Logements collectifs

Cahier des charges	1
I) Contexte et objectifs	1
II) Outils mis à disposition des opérateurs.....	2
III) Missions des opérateurs	3
a. Former les éco-animateurs au dispositif de CUBE Logement.....	3
b. Organiser une réunion de cadrage et de préparation de la mission, un temps de repérage du site, si possible en physique.....	3
c. Réaliser des animations en pied d'immeuble sur les patrimoines des options 1 et 2	4
d. Réaliser du porte-à-porte pour sensibiliser les résidents aux économies d'énergie sur les patrimoines de l'option 2	5
e. Fournir des conseils pratiques sur les gestes économes en énergie	5
f. Assurer un suivi régulier des actions mises en place et produire un bilan des actions	5
IV) Modalités d'intervention	6
V) Compétences requises.....	6
VI) Critères d'évaluation des candidatures	6
VII) Modalités de réponse à l'AMI	7
VIII) Calendrier de l'AMI	7
Annexes.....	7
Références clients, contacts	8
Propositions financières pour les options 1 et 2	8
Mobilité géographique pour les options 1 et 2	8

Cahier des charges

I) Contexte et objectifs

Le dispositif CUBE Logement est un programme national de réduction des consommations énergétiques dans les immeubles résidentiels. Il vise à mobiliser les habitants dans un championnat afin de réaliser des économies d'énergie et réduire leurs factures et émissions de CO₂ sur une période d'un an.

Le présent cahier des charges est une consultation préalable pour identifier des opérateurs spécialisés en mobilisation sociale pour réaliser des actions de

sensibilisation aux économies d'énergie auprès des locataires et propriétaires des résidences ciblées.

Les opérateurs retenus interviendront selon deux niveaux principaux définis en fonction de la situation des résidences. Ils devront également promouvoir l'application Energic, qui sert de support interactif à la mobilisation des participants.

Le projet CUBE permet aux résidents d'immeubles de bénéficier d'un accompagnement technique, d'une animation pendant les 12 mois de la compétition ainsi que l'accès gratuit à l'application Energic pour tous les occupants et personnels de proximité. Cette application permet, d'une part, de s'acculturer aux enjeux de la transition énergétique et, d'autre part, de retrouver les performances et classements de son logement et de sa résidence dans le concours. En complément de ces services, le gestionnaire du bâtiment peut décider d'activer l'une des 2 options suivantes :

Option 1, appelée accompagnement intermédiaire, composée de :

- La distribution d'un éco-kit fourni par les équipes d'A4MT (hors scope de l'AMI),
- 1 animation en pied d'immeuble déclinée en 2 ateliers : 1 autour des écogestes en s'appuyant sur la bâche fournie et 1 sur le confort d'été ou confort d'hiver en fonction de la période pendant laquelle est réalisée l'animation.

Option 2, appelée accompagnement maximal, composée de :

- La distribution d'un éco-kit fourni par les équipes d'A4MT (hors scope de l'AMI)
- 2 animations en pied d'immeuble sur 2 semestres distincts déclinées en 3 ateliers : 1 atelier autour des écogestes en s'appuyant sur la bâche fournie, 1 atelier au printemps/été sur le confort d'été, 1 animation à la fin de l'été/au début de l'automne (idéalement au mois de septembre) sur le confort d'hiver,
- 1 opération de sensibilisation en porte-à-porte.

Le confort d'été est fonction de paramètres sur lesquels il est possible d'agir, pour réduire la surchauffe rendant inconfortable un logement. Le confort d'été passe par la maîtrise de ces paramètres sans avoir forcément recours à la climatisation.

A contrario, le confort d'hiver passe par la maîtrise des paramètres afin de réduire la sensation de froid au sein du logement en limitant l'utilisation du chauffage.

Cet AMI vise à identifier les prestataires capables de prendre en charge la préparation et la mise en place des ateliers de sensibilisation aux économies d'énergie et l'opération de porte-à-porte, selon l'option sélectionnée, tout en facilitant le déploiement et l'utilisation de l'application Energic.

Il est ouvert à des associations, groupements, entreprises de l'économie sociale et solidaire qui pourront démontrer :

- Selon l'implantation des résidences concernées, une mobilité géographique nationale, régionale ou locale,
- Une capacité à se déplacer sur la totalité du territoire ciblé,
- Une capacité à mobiliser les ressources humaines et matérielles nécessaires,

- Une expérience sur ce type de missions et une familiarité avec le travail auprès des copropriétés et des organismes HLM en particulier,
- Une appétence pour les sujets d'économie d'énergie et/ou de transition écologique,
- Une capacité à déployer les options 1 et 2 (possibilité de s'associer à une autre structure pour assurer la bonne réalisation des animations en pied d'immeuble et du porte-à-porte).

Il pourra être envisagé de confier le déploiement du projet à une structure qui le délèguera à ses partenaires sur des zones géographiques bien définies et complémentaires. Dans ce cas de figure, chaque partenaire devra suivre scrupuleusement les modules de formation transmis par l'intermédiaire du kit de sensibilisation et recevoir l'approbation des équipes du CUBE Logement.

II) Outils mis à disposition des opérateurs

Un kit de sensibilisation numérique sera partagé aux opérateurs retenus dans le cadre de cet AMI et sera composé :

- D'un accès à une plateforme de formation en ligne sur l'organisation et la réalisation des actions de sensibilisation et des messages à transmettre ;
- D'un dossier comprenant tous les éléments de communication à utiliser pour informer les habitants des actions qui auront lieu dans leur résidence (affiche, dépliant, modèle SMS, email...) ;
- D'un mode d'emploi de l'application Energic ;
- De fiches de cadrage à compléter par les responsables de proximité des résidences pour les options 1 et 2 ;
- Des outils de sensibilisation à déployer :
 - o Une bâche présentant les écogestes à utiliser durant les animations en pied d'immeuble, qui vous sera livrée,
 - o Un livret sur les écogestes,
 - o Une charte d'engagement à faire signer par les habitants ;
- D'une fiche méthodologique et d'un guide d'animation en pied d'immeuble qui présentera les différents types d'animation à adopter en fonction des contextes et des publics présents ;
- D'un modèle de badge à faire imprimer pour les éco-animateurs ;
- D'une fiche méthodologique et d'un protocole "pas-à-pas" de réalisation du porte-à-porte ;
- D'un dossier "BILAN" dans lequel les opérateurs intégreront les photos prises durant les animations, les preuves du réalisé pour le porte-à-porte et compléteront les fichiers mis à disposition.

Cette liste pourra évoluer en fonction des besoins identifiés avant le démarrage officiel du projet et de la mise à disposition du kit.

III) Missions des opérateurs

a. Former les éco-animateurs au dispositif de CUBE Logement

Le kit de sensibilisation décrit au II) comprendra un accès à une plateforme de formation en ligne découpée en plusieurs modules qu'il sera obligatoire, pour tous les éco-animateurs concernés par le dispositif, de suivre et de valider. A l'issue, les éco-animateurs devront savoir comment :

- Identifier toutes les parties prenantes à qui s'adresser pour organiser et réaliser les sensibilisations
- Préparer les actions de sensibilisation
- Connaître les enjeux liés à l'énergie dans le logement, les écogestes et savoir les partager auprès des habitants
- Maîtriser les outils et techniques d'animation et les mettre en œuvre
- Fournir les bilans des actions terminées

b. Organiser une réunion de cadrage et de préparation de la mission, un temps de repérage du site, si possible en physique

En présence de l'équipe de proximité du bailleur ou a minima d'un de ses représentants, l'opérateur animera une première réunion de cadrage pour :

- Expliquer le contenu des messages de sensibilisation qui seront transmis. Les locataires ou les copropriétaires repérés et motivés pourront être associés à ce premier temps d'échange.
- Exprimer ses besoins afin de mener à bien les actions (accès aux immeubles, salle de stockage...).
- Définir à qui revient la responsabilité de réaliser la communication (affichage, boîtage, mailing, envoi de SMS) auprès des habitants.
- Transmettre à l'équipe de proximité ou à la copropriété la fiche de cadrage pour obtenir les informations sur les spécificités du patrimoine indispensables à compléter afin d'adapter la sensibilisation au plus près du quotidien des habitants (comment sont chauffés les logements, qu'est-ce que contiennent les charges, existe-t-il un contrat de robinetterie, etc).
- Echanger sur l'organisation des animations en pied d'immeuble et leur planification conjointe à celle d'événements prévus à proximité des patrimoines.
- Récupérer les contacts des associations ou des services municipaux qui pourront relayer l'information localement.

Idéalement, l'opérateur se déplacera sur site afin de bien visualiser l'agencement du ou des bâtiment(s) et prévoir tous les aspects logistiques.

La réussite des actions de sensibilisation sera étroitement liée à la collaboration qui se fera entre les différents interlocuteurs (green team, gardien, éco-animateurs). La phase de préparation des actions sera déterminante.

c. Réaliser des animations en pied d'immeuble sur les patrimoines des options 1 et 2

Les animations en pied d'immeuble s'étendront sur 3h et mobiliseront, a minima, 2 éco-animateurs. L'opérateur devra, dans la mesure du possible, coordonner ces animations au moment de temps forts sur le quartier (fêtes de quartier, animations d'été ou de vacances, fêtes des voisins...). Elles pourront avoir lieu au lancement du dispositif au printemps, au début de l'été et/ou en fin d'été/début d'automne selon l'option choisie pour la résidence.

En cas d'animation à mener sur la période hivernale, celles-ci seront conditionnées à la possibilité par le gestionnaire de l'immeuble de mettre à disposition un local de taille suffisante pour accueillir l'animation dans les meilleures conditions.

L'opérateur utilisera les outils mis à sa disposition pour réaliser l'animation de sensibilisation des écogestes avec la bâche (voir III)), fera le lien avec l'application Energic et fera signer, autant que possible, la charte d'engagement des écogestes par les habitants.

L'opérateur fera en sorte d'avoir à disposition le matériel nécessaire à la bonne réalisation de l'animation (un barnum sur lequel sera fixé la bâche écogestes, une table et des chaises...).

d. Réaliser du porte-à-porte pour sensibiliser les résidents aux économies d'énergie sur les patrimoines de l'option 2

L'équipe de sensibilisation sera composée d'au moins un binôme de 2 éco-animateurs qui réaliseront au moins 3 passages pour atteindre un taux de sensibilisation minimal de 60%. L'opérateur variera les créneaux de passage pour optimiser les ouvertures de porte.

Les opérateurs retenus devront réaliser l'opération de porte-à-porte d'une durée moyenne de 15 à 20 minutes tel que précisé dans la fiche méthodologique et le protocole "pas-à-pas" du porte-à-porte.

L'objectif sera de diffuser des messages de sensibilisation personnalisés aux économies d'énergie au sein du foyer, de promouvoir l'utilisation de l'application Energic et d'inviter les habitants à signer la charte d'engagement des écogestes pour réaliser des économies d'énergie.

e. Fournir des conseils pratiques sur les gestes économes en énergie

Le kit de sensibilisation mettra à disposition des éco-animateurs un livret sur les écogestes à remettre aux locataires ou aux copropriétaires durant les échanges. Ce livret présentera les écogestes sur lesquels les animateurs devront s'appuyer pour réaliser leur sensibilisation et permettra d'engager des échanges concrets sur la maîtrise de l'énergie des habitants au sein des foyers.

f. Assurer un suivi régulier des actions mises en place et produire un bilan des actions

Afin d'évaluer l'impact des actions qui seront mises en place sur les patrimoines, il sera demandé à chaque opérateur de fournir des éléments qualitatifs et quantitatifs sur les résultats des actions dans le dossier "BILAN" contenu dans le kit de sensibilisation :

- Des photos des animations collectives,
- Les preuves du réalisé du porte-à-porte,
- Des chiffres sur le déroulé opérationnel et sur les éléments remarquables,
- Les réponses aux questionnaires recueillies par l'intermédiaire du suivi du protocole "pas-à-pas" du porte-à-porte,
- Les éléments à compléter dans les fichiers mis à disposition.

Ces éléments définitifs devront être fournis **au plus tard 20 jours** après la dernière action menée sur la résidence.

IV) Modalités d'intervention

- Cet AMI concerne le déroulé opérationnel du projet CUBE la première année du dispositif, du 1er avril 2025 au 31 mars 2026 (dates pouvant être soumises à modifications). Les partenaires sélectionnés pourront être mobilisés sur les 3 années du championnat dans les conditions définies par le présent AMI. L'organisateur se réserve le droit de publier un nouvel AMI au début de chaque année.
- Le projet CUBE sera déployé sur l'ensemble du territoire français. L'AMI propose aux opérateurs de répondre en spécifiant clairement leur capacité d'action selon les zones géographiques.
- L'opérateur retenu bénéficiera d'un kit de sensibilisation numérique contenant tous les éléments nécessaires au bon déploiement opérationnel des actions (voir II)).

V) Compétences requises

Les opérateurs répondant à l'AMI devront posséder les compétences suivantes :

- Expérience en animation et sensibilisation du public
- Expérience en organisation d'actions auprès de gestionnaires d'immeubles (pied d'immeuble et porte-à-porte)
- Connaissances en matière d'économies d'énergie et de développement durable
- Capacités de communication et d'adaptation à différents publics
- Capacités à s'auto-former sur de nouveaux outils
- Maîtrise des outils de suivi et de reporting (type Pack Office ou suite Google)

- Capacités à sensibiliser les habitants allophones (compétences facultatives mais peuvent constituer une plus-value pour les interventions en QPV notamment)

VI) Critères d'évaluation des candidatures

Les opérateurs seront évalués en fonction de :

- Leur expérience dans des projets similaires sur les thématiques du développement durable (20% de la note finale)
- La qualité de la méthodologie proposée et dans la prise en main de nouveaux outils (10% de la note finale)
- La proposition d'ateliers à réaliser pour le confort d'été et le confort d'hiver (10% de la note finale)
- Le prix des prestations proposées (20% de la note finale)
- La composition et les compétences de l'équipe (20% de la note finale)
- Leur capacité à mobiliser et à engager les résidents de passage (non captifs) (20% de la note finale)

VII) Modalités de réponse à l'AMI

Les dossiers de candidature devront être composés des éléments suivants :

- Présentation de la structure candidate (et des partenaires, si applicable)
- Brève analyse des protocoles, projections et enjeux identifiés pour les animations et le porte-à-porte
- Composition de l'équipe et CV des encadrants
- Références sur des projets similaires
- Contacts de références clients afin que l'organisateur de l'AMI puisse les contacter, **tableau à compléter en annexe**
- Proposition financière détaillée pour chaque type d'action dans la limite d'un coût maximal précisé (animations et porte-à-porte pour une résidence de 60 logements, **tableau à compléter en annexe**)
- Potentiel de déploiement des options 1 et 2 sur la zone géographique définie sur la période de l'AMI (**tableau à compléter en annexe**)

VIII) Calendrier de l'AMI

- Dates d'ouverture aux questions réponses sur l'AMI : du 16 février au 6 mars 2026. Toutes les structures sollicitées pourront poser leurs éventuelles questions sur un [document partagé](#) à l'ensemble des opérateurs sollicités dans le cadre de l'AMI. L'organisateur répondra directement sur le document. Une réunion en visioconférence est prévue le lundi 9 mars de 10h à 11h en complémentarité. Lien de la visio-conférence : <https://events.teams.microsoft.com/event/8ccdfa48-0807-419b-9113-4c679edfa1a8@4dde248f-8a8b-4fe4-8d4a-cb1021e97f2f>
- Date limite de dépôt des candidatures : 3 avril 2026 jusqu'à midi

- Période d'analyse des dossiers et de sélection des opérateurs : du 7 au 17 avril 2026
- Date de démarrage de la mission : la sélection ne garantit pas la conclusion du marché mais dépendra du lieu d'implantation des résidences qui bénéficieront de l'accompagnement.

Annexes

Références clients, contacts

	Référence client 1	Référence client 2	Référence client 3
Nom structure			
Prénom NOM contact			
Mail			
Tél			

Propositions financières pour les options 1 et 2

Option 1	Frais de préparation de la mission	Frais de déplacement en fonction de la distance parcourue jusqu'à la résidence choisie				1 animation collective de 3h, déclinée en 2 ateliers	Réalisation bilans quantitatif et qualitatif demandés
		0 – 20km	20 – 50 km	50 – 100 km	+ de 100 km		
Coûts							

A titre indicatif, le coût total maximal accepté pour l'option 1 est de 800€.

Option 2	Frais de préparation de la mission	Frais de déplacement en fonction de la distance parcourue jusqu'à la résidence choisie				2 animations collectives de 3h, déclinées en 3 ateliers	Porte-à-porte pour 60 logements	Réalisation bilans quantitatif et qualitatif demandés
		0 – 20km	20 – 50 km	50 – 100 km	+ de 100 km			
Coûts								

A titre indicatif, le coût total maximal accepté pour l'option 2 est de 4000€.

Mobilité géographique pour les options 1 et 2

	France entière (DROM- COM inclus)	France métropolitaine	Région(s) (préciser la/lesquelles)	Département(s) (préciser le(s)quel(s))	Etablissement(s) Public(s) Territorial/aux (préciser le(s)quel(s))	Commune(s) (préciser la/lesquelle(s))
Localisations des interventions possibles pour option 1 et 2 (ne cocher ou remplir qu'une seule case)						